



## Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/26814  
24 novembre 1993  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATEE DU 11 NOVEMBRE 1993, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL  
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'AFGHANISTAN AUPRES  
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir faire distribuer comme document du Conseil de sécurité le texte des paragraphes pertinents, reproduits ci-après, de la lettre datée du 7 octobre 1993, adressée au Secrétaire général par M. Burhanuddin Rabbani, Président de l'Etat islamique d'Afghanistan, ainsi que de la lettre datée du 25 octobre 1993, adressée au Président de l'Afghanistan par le Secrétaire général, concernant la situation à la frontière tadjiko-afghane.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Ravan FARHADI

ANNEXE

Extrait de la lettre datée du 7 octobre 1993, adressée au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies par le Président de l'Etat islamique d'Afghanistan

Me référant à votre message du 4 août 1993 sur la situation à la frontière tadjiko-afghane, j'ai l'honneur de vous assurer que l'Etat d'Afghanistan n'a commis et ne commettra aucun acte d'hostilité armée contre le Tadjikistan. En outre, à la suite de nombreuses négociations, notamment de la visite du Ministre afghan des affaires étrangères à Douchanbé et de celle de M. Imam Ali Rahmanov, Président du Conseil suprême du Tadjikistan, à Kaboul, les deux pays ont procédé à un véritable échange de vues qui s'est révélé bénéfique. En ce qui concerne l'aide à fournir aux réfugiés tadjiks en Afghanistan, des négociations sont prévues sous les auspices du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Je tiens également à vous assurer que l'Afghanistan coopérera pleinement avec votre Envoyé spécial, M. Ismat Kittani. Comme vous le savez, le retour dans leurs foyers des réfugiés tadjiks qui se trouvent en Afghanistan ne peut se faire que sur la base d'un rapatriement honorable et librement consenti, dans une atmosphère de dignité et de sécurité. Nous formons le voeu que ces personnes regagnent leurs foyers dans les plus brefs délais.

Extrait de la lettre datée du 25 octobre 1993, adressée au Président de l'Etat islamique d'Afghanistan par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

Je suis heureux d'apprendre que votre gouvernement n'a commis et ne commettra aucun acte d'hostilité armée contre le Tadjikistan. Je pense que votre entretien à Kaboul avec le Président Rakhmonov et la visite de M. Arsala à Douchanbé ont fortement contribué à détendre la situation sur la frontière tadjiko-afghane. Je tiens à vous exprimer toute ma gratitude pour l'aide que vous avez apportée à mon Envoyé spécial au Tadjikistan, l'Ambassadeur Kittani, dans ses efforts pour trouver une solution politique au conflit au Tadjikistan. Je suis conscient de la charge que la présence des réfugiés tadjiks en Afghanistan a représentée pour votre gouvernement, et j'ai le plaisir de vous annoncer que l'Organisation des Nations Unies a récemment dépêché une mission d'évaluation à Kunduz et sera bientôt à nouveau présente dans la région, afin d'aider à résoudre ce problème parmi d'autres. Notre travail se trouvera grandement facilité par l'assistance que votre gouvernement voudra bien continuer de nous prêter, s'agissant d'assurer la sécurité du personnel de l'ONU dans la région.

-----